

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 30 janvier et du 15 février 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité UROLOGIE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	BARRY	Alpha Oumar
2	BENDJELLOUL	Abdennasser
3	BIGORD	Evens
4	BOUHADJAR	Mounir
5	GAYE	Oumar
6	LONDJI WAMO	Florent
7	MAROUF	Khalid
8	NDIATH	Abdoulaye
9	TANDJE	Mahounakpon Yannick Anicet
10	WAMBA DONFACK	Aristide

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 15 février 2024

Dimitri Grygowski
Directeur Général de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

